

Département des Alpes de Haute-Provence

DMSF 2025-01-07 DECISION DU MAIRE

RESLIATION DE LA CONVENTION BAIL pour occupation d'un logement

Madame KNEBEL Corinne
Appartement Salle des Sports Daniel
MAFFREN
73 Avenue de la Durance
04200 SISTERON

Le Maire de la Commune de SISTERON

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT le souhait de Madame KNEBEL Corinne de quitter le logement communal qu'elle occupe depuis le 1^{er} septembre 1994, situé 73 avenue de la Durance à Sisteron.

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: de résilier à la date du 30-01-2025, le bail de location, signé le 12-01-2017 et son avenant n°1 en date du 15-04-2019, pour occupation par Madame Corinne KNEBEL d'un logement communal, situé 73 Avenue de la Durance à Sisteron.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Receveur municipal, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et Madame KNEBEL Corinne.

Fait à SISTERON, le 29 janvier 2025

LE MAIRE,

D. SPAGNOU



Mis en ligne le 29/01/2025 Å 15h02